

Adopté à l'unanimité

B) Renouvellement de la ligne de trésorerie de 100 K€ auprès du Crédit Agricole :

Pierre ESTRADÉ indique qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole : ligne de 100 000 €, Euribor 3 mois à 0.22 % plus une marge de 1.95 % soit un taux de 2.17% qui peut évoluer selon le taux de l'Euribor, sachant que cette ligne ne sera utilisée que si il y a besoin.

Adopté à l'unanimité.

C) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité :

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des travaux, expose la nécessité de revoir le taux applicable sur la consommation d'électricité des usagers, ce taux doit être voté avant le 1^{er} octobre. Le coefficient multiplicateur proposé pour 2014 est de 8.44% selon les textes gouvernementaux.

Jean LEMARIÉ demande à quel montant cela correspond sur une facture ; Pierre ESTRADÉ précise que le taux est visible sur les factures de chacun.

Adopté à l'unanimité

III – CULTURE : RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BARONNIE

Olivier SAINT-MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, Président de l'AGACSBO, gestionnaire du Domaine de la Baronnie, présente et commente le rapport d'activités 2012 de la DSP Baronnie.

- Le budget de la Grange présente un résultat positif de 10 900 €. Cette situation s'explique par un excellent 1^{er} trimestre 2012 pour les locations aux entreprises. La Grange a été louée 61 fois pour 78 jours d'occupation.
- 1 spectacle a été proposé aux Brettevillais en octobre 2012 et la Grange a été mise à disposition de l'école élémentaire pour un spectacle en mars 2012.
- Pour le Manoir, le déficit est d'environ 17 950 €, 58 locations dont 34 par des Brettevillais.
- La salle d'exposition a été louée 1 fois.

Suite à une demande de Philippe BRIARD, Pierre ESTRADÉ précise que la question de la gestion financière sera discutée lors du conseil d'octobre.

Jean LEMARIÉ trouve positif le fait que l'excédent de la Grange serve à équilibrer le déficit du Manoir. Cela correspond au souhait de l'opposition de permettre aux familles Brettevillaises, en le laissant à des tarifs abordables, d'utiliser le Manoir en sachant que la Grange (*à vocation beaucoup plus large d'utilisation par des entreprises et des non Brettevillais*) est moins accessible. Pierre ESTRADÉ remercie Jean LEMARIÉ d'approuver la politique gestion de la Baronnie par la Municipalité.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation du rapport d'activités 2012 de la DSP Baronnie.

IV – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Elisabeth DURAND, Maire Adjoint, chargé des affaires scolaires**, informe que la rentrée scolaire s'est bien passée. Deux nouvelles Directrices ont été nommées.

- ✓ école maternelle : 2 nouvelles institutrices, 113 enfants (*112 en 2012*) avec 22/23 élèves par classe. Un intervenant en anglais sera présent 2 h par semaine et dispensera ses cours de façon ludique à toutes les classes.
- ✓ école élémentaire : 158 enfants (*143 en 2012*), les classes sont assez chargées de 22 à 29 enfants. Pierre ESTRADÉ précise que la barre pour une ouverture d'une 7^{ème} classe s'est arrêtée à 162 enfants.
- ✓ restaurant scolaire : il est très chargé, en effet l'effectif est de 84 à 91 enfants en maternelle et 110 à 127 enfants en élémentaire.
- ✓ garderie périscolaire : 60 enfants inscrits et présents ce jour.

- ✓ crèche Galipette : une réunion en compagnie de la Mutualité Française Calvados et du personnel de la crèche a permis de faire le bilan de l'année : 14 places en crèche, 6 en garderie et 1 place d'urgence ; 7 employés, les enfants sont présents de 20 à 50 h par semaine. La liste d'attente est de 49 familles, avec priorité aux Brettevillais ou pour les fratries. Le personnel déplore le peu d'implication des parents et va essayer de retrouver une relation avec ces parents. La Mutualité Française Calvados a indiqué que la Prestation de Service Unique (PSU), versée à la crèche, va diminuer ; cette prestation est due car les tarifs de la crèche sont imposés par la CAF et en « dédommagement » reverse une prestation, sa diminution ne va pas favoriser le budget de la crèche.
François OZENNE demande si cette diminution peut avoir une influence sur la subvention versée par la Commune.
Pierre ESTRADE rappelle qu'une convention a été signée pour 10 ans sans augmentation de subvention, sauf évidemment en cas d'importantes modifications financières. Il se félicite par ailleurs de la très bonne collaboration avec la Mutualité.
- ✓ Relais d'Assistants Maternelles : la structure est ouverte depuis 3 ans et fonctionne bien, la convention va être prochainement renouvelée, de nombreuses activités sont proposées aux enfants.

➤ **Maud VIDEAU, Conseiller Municipal Délégué, Vice-présidente de l'AGACSBO :**

- ✓ informe que le regroupement APBO/AGACSBO est effectif depuis le 1^{er} septembre. Les salariés sont les mêmes. Quelques changements, liés au nombre d'enfants, ont été effectués. Le médecin de la PMI avait demandé qu'une nouvelle pièce soit créée pour les petits. Il y a ainsi deux espaces pour les – de 6 ans et 4 groupes d'enfants. Les 2 nouveaux animateurs interviendront également pour le centre de loisirs.
Les tarifs ne changent pas, seule la cotisation annuelle est de 12 € par enfant, elle était de 25/30 € par famille avec l'APBO.
Un partenariat avec le primeur de Bretteville qui fournit les fruits a été mis en place pour le goûter.
La capacité d'accueil maximum est de 80 enfants, c'est pourquoi il sera peut-être demandé aux familles une pré-réservation mensuelle afin d'évaluer le nombre d'enfants présents chaque jour. L'aide aux devoirs va prochainement être remise en place ce qui libérera quelques places en garderie.
- ✓ informe également que le centre de loisirs du mercredi sera ouvert au – de 4 ans comme cet été, 7 places seront disponibles (*5 inscrits la semaine dernière*), ce qui soulage d'autant la crèche.
- ✓ précise que le centre de loisirs du mercredi entame un cycle sur le monde de la BD avec des projets de dessins, de lecture et une création d'un char pour le carnaval. Un appel aux dons est lancé aux possesseurs de BD, mais aussi de contre-plaqué.

Projet Educatif Territorial :

Maud VIDEAU rappelle que le groupe de travail (*restreint*) s'est réuni la semaine dernière afin de continuer la réflexion sur les enjeux éducatifs ; une nouvelle réunion est prévue le 19 septembre pour finaliser cette réflexion. Ensuite, il s'agira de travailler avec les acteurs éducatifs (AGACSBO, LCBO, Crèche...) après leurs accords sur les priorités éducatives; il s'agira de travailler sur les actions et leurs contenus liés au scolaire, aux rythmes scolaires...suivant tous les axes définis (*exemple : l'égalité des chances*), de définir un budget et un calendrier de mise en application. Tout ceci afin de finaliser le Projet Educatif Territorial. Toutes ces réunions sont pilotées en liaison avec la Ligue de l'Enseignement.

➤ **Olivier SAINT-MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, Président de l'AGACSBO** dresse un bilan des centres de cet été :

- ✓ centre aéré : comme tous les ans : des thématiques sont proposées, mini-camps...
 - en juillet 149 inscrits (*117 en 2012*), 1 030 journées/enfants (*805 en 2012*), 66 % de Brettevillais,
 - en août 124 inscrits (*106 en 2012*), 706 journées/enfants (*593 en 2012*), 67% de Brettevillais,
- ✓ stages multisports : très bon été, la météo très favorable a permis de nombreux déplacements en vélos (*par la voie verte notamment*), des activités en extérieur : pique-niques, kayak, voile, golf...
 - 103 inscrits en juillet (*109 en 2012*), 43% de Brettevillais,
 - 74 inscrits en août (*83 en 2012*),
- ✓ chantier ados du 1^{er} au 4 juillet 2013 : création d'un « ever-green » sur le parking de la Baronnie, ce chantier leur a permis d'obtenir une subvention de la Mairie pour financer leur camp en Bretagne du mois de juillet. Olivier SAINT-MARTIN remercie les services techniques et les Elus pour leur aide.
- ✓ pré-ados : 26 jeunes en août. Le groupe est parti en camp à Pont l'Evêque cet été. Fin août 21 jeunes étaient présents au Local, très positif,
- ✓ Forum des associations au centre Socioculturel : tout s'est très bien passé comme tous les ans, de nombreux visiteurs (*350/400 personnes*),

- ✓ le piano du centre Socioculturel est en cours de réparation, remise en état général (7 500 € à la charge de la Commune).
- **Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des travaux**, informe des travaux effectués durant l'été mais avant tout :
 - ✓ indique que les 2 orages des 22 et 27 juillet ont fait d'importants dégâts. Il indique que pour le 1^{er} orage 60 mm d'eau sont tombées en 1,50 h et pour le 2^{ème} 40 mm d'eau sont tombées en ½ h. Une demande de classement en catastrophe naturelle a été effectuée. Une réunion demandée par les riverains du chemin des Costils Beaudets a eu lieu la semaine dernière, en compagnie d'un élu de Caen et de techniciens de Caen et Caen la mer, de Pierre Estrade et Jean-Paul Daunou,
 - ✓ travaux halle de sports : tout se déroule très bien et les délais sont respectés, les terrains de tennis seront disponibles comme prévu début octobre.
 - ✓ le terrain stabilisé a été refait ainsi que la piste d'athlétisme où va être ajoutés 2/3 cm de schiste rouge,
 - ✓ écoles : 1 classe en maternelle et 1 en élémentaire ont été rénovées ainsi que la passerelle d'accès à la cantine,
 - ✓ Galipette : 1 dortoir a été repeint,
 - ✓ garderie périscolaire : quelques travaux ont été effectués,
 - ✓ voirie :
 - Caen la mer va prochainement lancer les travaux d'assainissement rue de Normandie, rue des Pommiers, rue des Vertes prairies, rue de l'Angélus qui seront suivis par les travaux d'effacement par le SDEC.
 - ✓ à la suite d'un survolage, l'année dernière, allée des Aubépines, ERDF va refaire le réseau autour de cette rue, les travaux commencent dans 8 jours et dureront 3 mois. ERDF a anticipé pour effectuer ces mêmes travaux allée des troènes en 2014.
 - ✓ piste cyclable Verson – Bretteville sur Odon : les études ont avancé et le Conseil Général porterait le dossier (*200 m de piste pour Bretteville*) dont l'avant projet sera déposé en octobre.
 - ✓ projet école : le dossier suit, le permis de construire doit être déposé fin septembre, une réunion est donc proposée pour consulter le dossier avant le dépôt du permis de construire, il faut lancer les appels d'offres avant la fin de l'année afin que les travaux débutent dès juin/juillet 2014.
- **Martine LAVENAC, Maire Adjoint chargé de la culture** présente la journée de dimanche dernier dans le cadre de « l'Impressionnisme au fil du petit Odon » : beau succès – 12 peintres (*certaines se sont désistés car la météo était peu favorable*), les peintres se sont installés le matin le long du petit Odon et de retour vers 16 h au centre Socioculturel où ils ont présenté leurs toiles. Le jury a délibéré et attribué les prix. Très belle réussite à renouveler.
- **Pierre ESTRADE, Maire** informe :
 - ✓ les 15 ha de terrains de la ZAC de la Maslière ont été achetés par l'EPFN, dont près de 9 ha sont nécessaires pour la Maslière.
 - ✓ la collecte des déchets verts va reprendre son rythme de collecte à une fois par semaine à compter du 30 septembre, la collecte des rues étroites et impasse sera traitée le même jour que les autres rues.
 - ✓ LECLERC Drive va s'installer sur Bretteville (*ex-bâtiment des entrepôts Lécureur*) et ouvrira d'ici la fin de l'année, l'entreprise compte sur 200 clients par jour.
Pierre ESTRADE précise que cette activité représentera environ 20 emplois.
 - ↳ Pierre LILLE demande quel impact sur la circulation.
 - ↳ Pierre ESTRADE indique que ce problème sera étudié avec la Mairie et le groupe LECLERC, mais que cela ne devrait pas perturber significativement.
 - ✓ dans la zone des Forques : la SOFICHAM crée un bâtiment, sur la 2^{ème} partie de sa parcelle, pour y installer sa holding actuellement à la Bijude.
 - ✓ dans la zone de la Grande Plaine : les transports NOUET et ATCO créent un parking.
 - ✓ le CROP a loué une partie de ses bâtiments à un centre pour enfants handicapés lourds (*le CAMES*).
 - ✓ recensement de la population en janvier/février 2014 : plus de 1 800 logements à recenser (*1 600 logements en 2009*). Cette progression montre le développement de la Commune

La séance est levée à 22 h 10